

Harmoniser le vocabulaire des métiers du bien-être, du mieux-être et du prendre soin.

Préambule

La terminologie employée par les membres d'AMAVIE participe à l'image, à la crédibilité et à la compréhension des métiers du bien-être, du mieux-être et du prendre soin.

La présente Charte a pour objet d'harmoniser le vocabulaire utilisé dans les communications, les documents, les formations et les interventions des membres de l'association.

Elle favorise une expression commune, claire, responsable et respectueuse des personnes comme de la réglementation.

Titre I : les principes de communication

Article 1 - Une communication claire

Le membre utilise un langage simple, compréhensible et accessible.

Il veille à employer des termes précis, sans ambiguïté ni confusion.

Article 2 - Une communication responsable

Le membre s'exprime avec honnêteté, mesure et discernement.

Il veille à ne jamais induire les usagers en erreur par des formulations exagérées ou des promesses de résultats.

Article 3 - Une communication respectueuse

Le membre adopte un vocabulaire respectueux des personnes, des professions et des institutions.

Il contribue à valoriser les métiers du bien-être, du mieux-être et du prendre soin.

Titre II : les termes de référence AMAVIE

Les membres privilégient notamment les expressions suivantes :

- Bien-être
- Mieux-être
- Prendre soin
- Accompagnement
- Pratique professionnelle
- Professionnel
- Praticien
- Usager
- Séance
- Approche complémentaire non médicale
- Prévention et qualité de vie (lorsque le contexte le justifie)

Titre III : les termes nécessitant une vigilance

Afin d'éviter toute confusion avec les professions de santé réglementées, les membres veillent à employer avec prudence les termes suivants :

- Thérapie
- Thérapeute
- Patient
- Diagnostic
- Prescription
- Traitement
- Guérison
- Acte médical
- Soins médicaux

Lorsque ces termes sont utilisés dans un contexte réglementaire, juridique ou historique, ils conservent naturellement leur signification propre.

Titre IV : les engagements des membres

Article 4 - Cohérence

Le membre applique la présente Charte dans ses documents, ses formations, ses interventions publiques, ses sites internet, ses réseaux sociaux et ses supports de communication.

Article 5 - Responsabilité

Le membre veille à ce que sa communication reflète fidèlement ses compétences, ses qualifications et les limites de son activité.

Article 6 - Évolution

La terminologie AMAVIE évolue avec les métiers, les usages et la réglementation. Les membres s'engagent à adopter les mises à jour validées par l'association.

Annexe : lexique de référence AMAVIE

Terme privilégié	Terme à éviter ou à utiliser avec discernement
Usager	Patient
Accompagnement	Traitement
Bien-être	Thérapie (hors contexte approprié)
Mieux-être	Guérison
Prendre soin	Soigner (lorsqu'il s'agit d'un acte médical)
Séance	Consultation médicale
Orienter	Prescrire
Professionnel	Thérapeute (si cela crée une confusion avec une profession réglementée)

Terme privilégié**Terme à éviter ou à utiliser avec discernement**

Approche
complémentaire

Médecine alternative

Engagement

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

déclare avoir pris connaissance de la Charte terminologique AMAVIE et m'engage à respecter les principes qu'elle énonce dans l'ensemble de mes communications professionnelles.

Fait à : le :

Signature